

LE RISQUE INONDATION LA PLAINE DU VAR

Que dois-je faire ?



J'adopte le bon comportement !



VILLE DE NICE

MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR

ÉDITORIAL

Notre commune de Nice offre l'un des plus beaux paysages au monde. Ici, entre mer et montagne, la nature est grandiose, les panoramas vastes, les contrastes puissants. Mais toutes ces splendeurs naturelles ne doivent pas occulter la réalité des risques auxquels ce territoire est soumis. Les inondations figurent en tête de cette liste. La plaine du Var est particulièrement exposée. Les crues du fleuve qui la traverse, peuvent être redoutables. L'histoire ancienne et plus récente en offre maints épisodes.

Le danger est identifié, évalué et depuis la terrible crue de novembre 1994, de nombreuses mesures ont été mises en œuvre pour mieux protéger les populations et les biens. Pour réussir pleinement, cette politique de prévention nécessite l'engagement de tous, la participation de chaque citoyen. Rien ne peut se faire sans vous, sans votre prise de conscience exacte des dangers, sans votre concours pour les éloigner.

C'est l'objet de ce document que de vous informer le plus exactement possible. Comment prévenir en respectant au mieux les règles en vigueur dans le domaine de l'urbanisme, notamment.

Quelle conduite à tenir, quels gestes à faire ou à ne pas faire lorsque l'incident survient.

Vous allez trouver dans cette brochure des informations essentielles sur la réalité du danger et les bons réflexes à adopter.

L'ensemble des recommandations prend en compte les enseignements qui ont été tirés des dernières crises tels que le coup de mer du 4 mai 2010 ou encore les inondations de la Côte d'Azur du 3 octobre 2015.

Pour mieux vous protéger, notre Ville a entrepris depuis six ans, des démarches importantes :

- l'élaboration d'un nouveau plan communal de sauvegarde,
- l'installation d'un poste de commandement doté de la technologie la plus avancée,
- ou encore la création d'une réserve communale de sécurité civile qui compte environ 60 volontaires.

Tous ces efforts en matière de sécurité civile ont été récompensés par l'obtention du label Pavillon Orange 4 étoiles.

Chacun de vous peut être un acteur de sa propre sécurité, ce cahier vous y aidera avec ses conseils pratiques que vous êtes invités à lire attentivement et à conserver.

Grâce à chacun de vous, notre collectivité tout entière sera moins exposée, mieux protégée.

Christian ESTROSI,

Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Président de la Métropole Nice-Côte d'Azur

Philippe PRADAL,

Maire de Nice

QU'EST CE QU'UNE INONDATION ?

Une inondation est une montée des eaux plus ou moins rapide dans une zone habituellement hors d'eau. Elle peut se présenter sous différents aspects. À Nice, deux types d'inondations peuvent se produire :

LES INONDATIONS TORRENTIELLES

Causées par de fortes pluies qui entraînent une montée des eaux rapide des cours d'eau.



LES INONDATIONS PAR RUISSELLEMENT

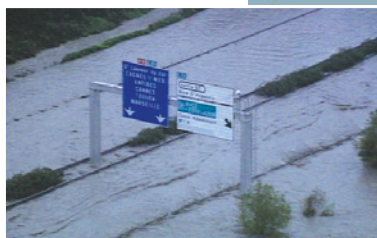
Causées par de violents orages, les routes sont rapidement inondées du fait de l'imperméabilisation des sols (routes, parkings...)

LE FLEUVE VAR

Le Var est le fleuve le plus « puissant de France » du fait d'une forte pente naturelle, de débits importants et des nombreux aménagements dans son lit. Il prend naissance dans les Alpes, à 2 600 m d'altitude, sur la commune d'Estéron dans les Alpes-Maritimes et se déverse en Méditerranée après un parcours de 110 km. Ces principaux affluents sont l'Estéron, la Tinée et la Vésubie qui le rejoignent dans la basse vallée.

LES GRANDES CRUES DU VAR

- 1651** : La haute vallée du Var est dévastée
- 1842** : Débordement du fleuve dans la plaine
- 1905** : Rupture de Dignes vers Puget-Thénier
- 1993** : Route de la rive droite et pont A8 / Napoléon 3 impraticables
- 1994** : Crue exceptionnelle sur l'ensemble du bassin
- 1997** : Inondation Vallée de la Tinée et de la Vésubie



Afin de vous renseigner sur le niveau du fleuve Var, il vous est possible de consulter le site Vigicrues : vigicrues.gouv.fr

1. AVANT L'INONDATION : ANTICIPER

ÊTES-VOUS CONCERNÉ PAR LE RISQUE INONDATION ?

Afin de savoir si votre habitation est en zone inondable, plusieurs moyens sont possibles :

- Se renseigner en Mairie, à la Direction de la Prévention et de la Gestion des Risques (DPGR), à l'aide du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)
- Demander aux voisins leur témoignage d'événements passés
- Sur le site « nice.fr » rubrique « Prévention des Risques / Inondations »
- Sur le site <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Liens-colonne-3-pied-de-page/Information-Acquereur-locataire>

COMMENT ÊTRE ALERTÉ EN CAS DE DANGER ?

La Ville de Nice dispose d'un automate d'appel avec lequel vous avez la possibilité d'être alerté par téléphone et/ou SMS en vous inscrivant :

- Sur le site « nice.fr » rubrique « Prévention des risques »
- Par courrier : DPGR, 2 rue Deloye, 06364 Nice Cedex 4
- Via l'application Smartphone « Risques Nice »



QUELS SONT LES AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR ?

Pour faciliter le retour à la normale et limiter des dommages lorsque vous vous trouvez en zone inondable



Mettez hors d'eau les installations électriques, chauffages, climatisation, gaz, eau...



Choisir des meubles démontables pour les pièces inondables ou susceptibles d'être inondées.



Privilégiez l'installation de porte et de porte fenêtre avec un seuil de faible hauteur pour faciliter le nettoyage.



Prévoyez une pompe pour évacuer l'eau.



Évitez de creuser sous le bâtiment pour protéger les fondations.



Prévoyez d'installer un drain pour faciliter le séchage des murs.

Il y a différents types de matériaux conseillés et déconseillés lors de construction ou rénovation en zone inondable.

Conseillés : Ne s'imbibent pas, ne réagissent pas à l'eau et sèchent rapidement. Ex. : béton plein, enduit et peinture à la chaux, céramique, carrelage, bois massif, PVC, acier inoxydable, isolant rigides (polystyrène).

Déconseillés : S'imbibent et réagissent à la présence d'eau. Ex. : plâtre, moquette, parquet, papier peints, bois plaqué, laine de verre.

BON A SAVOIR

Dans l'application Météo France vous pouvez activer les notifications d'alertes en cas de vigilances.

VOTRE KIT D'URGENCE

PRÉVOIR À L'AVANCE (SI POSSIBLE)

- **EAU** : plusieurs litres par personnes en petites bouteilles
- **NOURRITURE DE SECOURS** : barres énergétiques, fruits secs, conserves
- **OUTILS DE BASE** : couteau multifonctions, ouvre-boîte
- **LAMPE DE POCHE** : avec piles de rechanges, ou lampe à dynamo
- **BOUGIES** : avec allumettes ou briquet
- **RADIO** : avec piles, batterie ou dynamo
- **TROUSSE MEDICALE** : bandelettes, alcool, sparadrap, paracétamol, anti diarrhée, solution hydro-alcoolique pour les mains
- **COUVERTURE DE SURVIE**
- **SIFFLET**

PRÉVOIR AU DERNIER MOMENT

- Vos médicaments de traitements en cours
- Un téléphone portable
- Argent liquide ou carte de crédit
- Vos papiers (Carte d'identité, permis, passeport)

À PRÉVOIR ÉGALEMENT

- Vêtement et chaussures de rechange
- Papier hygiénique, hygiène personnelle
- Sac de couchage
- Jeux divers : cartes, dominos, etc.
pour passer le temps si la situation dure



CONSEILS PRATIQUES

Si vous (ou une personne de votre famille) êtes vulnérable ou isolé, contacter le CCAS afin qu'ils vous aide au mieux : CCAS.fr

CARTES PPRI

SOURCE CARTOGRAPHIE : DDTM 06 - PAPI VAR

MESURES SUR LES BIENS ET LES ACTIVITES EXISTANTS

Mesures visant à améliorer la sécurité des personnes et des biens

Réaliser un diagnostic de vulnérabilité aux inondations faisant apparaître les éléments techniques et opérationnels	3 ans	
Empêcher la flottaison d'objets et limiter les pollutions	5 ans	5 ans
Matérialiser les emprises des bassins	2 ans	2 ans
Identifier ou créer un espace refuge	3 ans	

Mesures visant à limiter les dégâts pendant la crue

Limiter les entrées d'eau dans les constructions dont le premier plancher est situé en dessous de la côte d'implantation	5 ans	5 ans
--	-------	-------

Mesure visant à faciliter le retour à la normale

Placer le point d'arrivée d'électricité au moins 50 cm > côte d'implantation et créer un réseau séparatif pour les pièces inondables		
Adapter les équipements du logement à l'inondation		

Légende

Mesure obligatoire en Zone Rouge

Mesure obligatoire en Zone Bleue

Mesure Recommandées en Zone Rouge

Mesure Recommandées en Zone Bleue

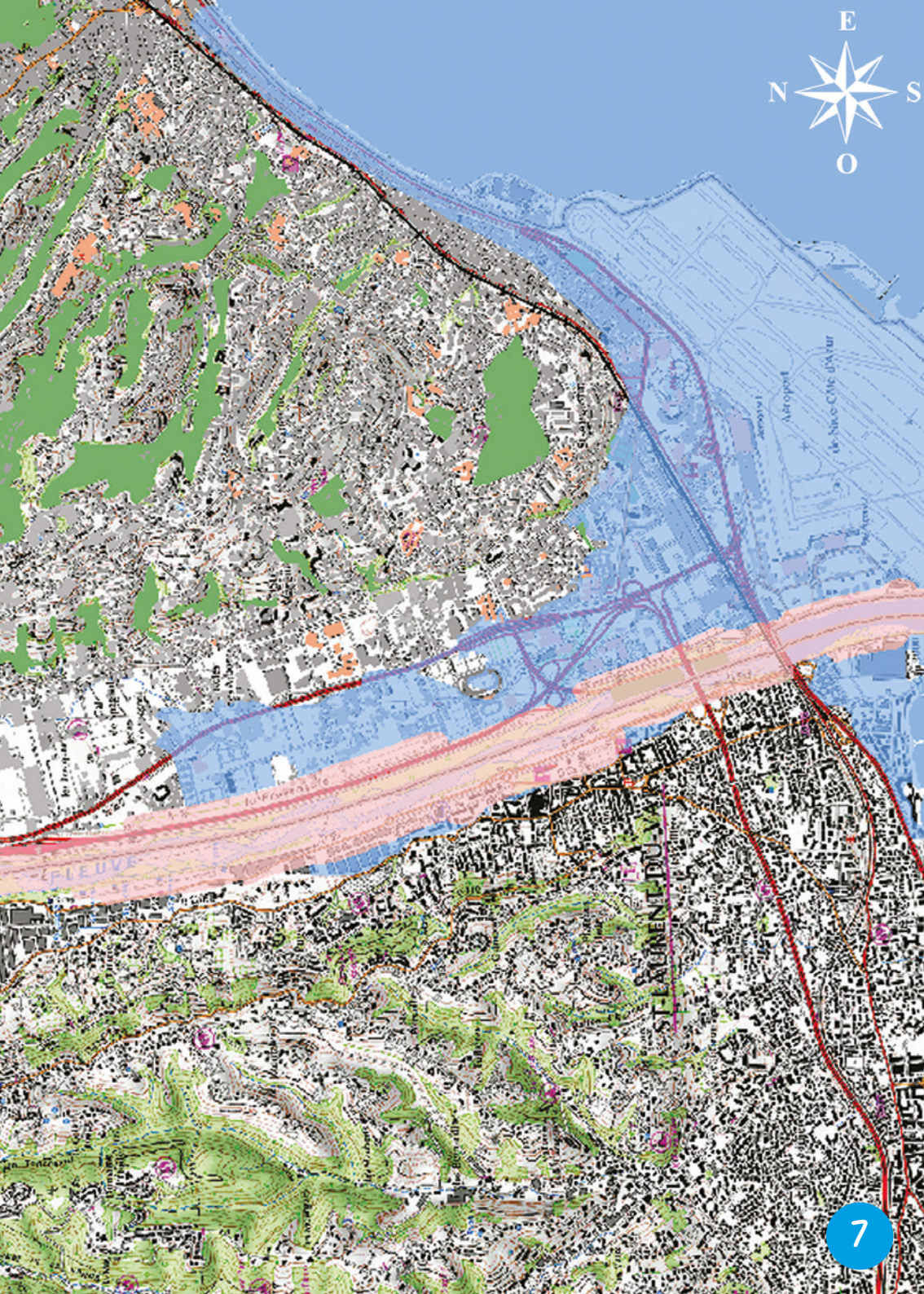
5 ans

Délai d'exécution

Zonage PPRI Plaine du Var

R (Danger)

B (Vulnérabilité importante)



2. PENDANT L'INONDATION : ADOPTER LES BONS COMPORTEMENTS

CONSIGNES DES AUTORITÉS



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



N'encombrez pas les lignes téléphoniques



Restez à l'écoute de votre radio locale,
FM : France Bleu Azur 103.8



Si vous êtes séparé des membres de votre entourage, rendez-vous au point de ralliement



N'allez pas en sous-sol et si possible monter dans les étages (en hauteur)



Ne vous engagez pas sur une voie inondée

SAUVER SA VIE PLUTÔT QUE SES BIENS !

Une alerte a été donnée, et vous a donnée la consigne de rester chez vous

1. Premier réflexe

- Se mettre à l'abri (en hauteur)
- Allumer votre radio

2. Dans votre habitation, si vous avez le temps

- Fermer toute les fenêtres
- Verrouiller les portes à clés
- Fermer toutes les aérations
- Fermer l'arrivée du gaz
- Couper le chauffage si besoin
- Se munir des médicaments indispensables
- Prendre quelques biscuits
- Prendre une bouteille d'eau par personne
- Prendre un téléphone et son chargeur
- Se réunir dans la pièce de confinement

3. Dans la pièce de mise en sûreté

- Fermer les portes et fenêtres
- Boucher le bas des portes
- Boucher toutes les autres aérations
- Continuer d'écouter la radio
- Attendre calmement la fin de l'alerte

Une alerte a été donnée et on vous a donné la consigne d'évacuer

1. Avant de partir

- Prendre les médicaments indispensables
- Prendre les papiers et documents importants
- Prendre quelques vêtements chauds
- Fermer l'eau, le gaz et l'électricité

2. En partant

- Fermer la porte à clé
- Vérifier si quelqu'un dans votre voisinage a besoin d'aide pour évacuer

FICHE D'AIDE À L'AUTO-DIAGNOSTIC DE VULNERABILITÉ D'UNE HABITATION

AU VU DES MESURES OBLIGATOIRES ET CONSEILLÉES DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS (PPRI)

Ceci n'est pas un document officiel. Il vous permet simplement d'avoir une première idée sur la vulnérabilité de votre habitation face au risque inondation.

*PPRI consultable en Mairie, à la Direction de la Prévention et de la Gestion des Risques (DPGR) - 2, rue Deloye - 06000 Nice Cedex 4
Ou sur le site « nice.fr » rubrique « Prévention des Risques / Inondation »*

COMMUNE DE : _____

NOM & PRÉNOM DE L'OCCUPANT : _____

ADRESSE : _____

Propriétaire occupant <input type="checkbox"/>	Locataire <input type="checkbox"/>
Logement Individuel <input type="checkbox"/>	Logement Collectif <input type="checkbox"/>
Habitation Isolée <input type="checkbox"/>	Zone Urbaine <input type="checkbox"/>
Exploitation agricole <input type="checkbox"/>	Autres <input type="checkbox"/>

CARACTÉRISATION DE L'INONDABILITÉ (PPRI)

Classement PPRI : R B
(ENTOURER)

Avez-vous eu la connaissance d'un sinistre inondation ayant touché votre bien ?

Si oui, hauteur dans l'habitation : _____ cm ; date : _____

L'inondation était due : Au ruissellement urbain Au débordement du Var
(ENTOURER)

CARACTÉRISATION DE L'HABITATION

Niveaux : sous-sol enterré sous-sol semi-enterré
 (ENTOURER) vide sanitaire cave
 RDC R+1 ou comble R+2 ou plus

Assainissement : individuel collectif
 (ENTOURER)

Niveau du seuil du RDC / Niveau de la rue ou terrain naturel : _____ cm

Niveau de submersion (ENTOURER)

Sous plancher de référence (RDC ou 1^{er} niveau si sous-sol)

Plinthe Fenêtre Plafond

SI VOUS ÊTES EN ZONE INONDABLE, VOTRE HABITATION RESPECTE-T-ELLE :

Les mesures obligatoires du PPRI ?

• Votre habitation dispose-t-elle d'un espace refuge accessible de l'intérieur et donnant accès vers l'extérieur, permettant la mise en sécurité des personnes en attendant les secours ? oui - non (11 pts)

• Votre habitation est-elle équipée de batardeaux (hauteur maximum 0,80m) afin de limiter ou retarder les entrées d'eau ? oui - non (10 pts)

• Les emprises des piscines, des bassins et des regards existants sont-elles matérialisées afin de ne pas piéger les secours éventuels ? oui - non (10 pts)

• Les réseaux électriques de votre habitation sont-ils hors d'eau ? oui - non (6 pts)
 (ENTOURER)

Les mesures conseillées du PPRI ?

Votre habitation dispose-t-elle :

• d'un clapet anti-retour d'eaux usées, d'eaux pluviales ? oui - non (2 pts)

• d'un dispositif d'obstruction des entrées d'air ? oui - non (2 pts)

• d'un dispositif d'obstruction des trappes d'accès au vide sanitaire ? oui - non (1 pts)

• de matériaux plus adaptés et moins risqués lors de la survenue d'une inondation ? oui - non (1 pts)

(ENTOURER)

Comptabilisez vos points (réponses négatives) :

De 0 à 5	De 6 à 10	11 et +
<i>Vous êtes peu vulnérable</i>	<i>Vous êtes vulnérable</i>	<i>Vous être très vulnérables travaux obligatoires</i>

Vous pouvez retourner le questionnaire par email à risques.majeurs@ville-nice.fr ou par courrier à l'attention de la Direction de la Prévention et de la Gestion des Risques au **2 rue Deloye, 06364 Nice Cedex 4** afin que nous puissions compléter et améliorer notre historique



3. APRÈS L'INONDATION : RÉAGIR EFFICACEMENT

ORGANISEZ-VOUS

Lorsque l'événement est terminé, il faut en premier lieu :

- Informer les autorités de tout danger
- Aider les personnes sinistrées ou ayant un besoin spécifique

En ce qui concerne votre habitation :

- Aérer, désinfecter à l'eau de javel
- Ne rétablissez le courant électrique que si l'installation est sèche
- Chauffer dès que possible
- En cas de sinistre, contacter votre assurance dans les plus brefs délais

PROCÉDURE D'INDEMNISATION

- 1)** Déclaration du sinistre à l'assurance.
- 2)** Se signaler à la Mairie.
- 3)** La mairie demande à l'État la déclaration Catastrophe Naturelle
- 4) SI AVIS FAVORABLE :** Publication d'un arrêté interministériel communiqué par la préfecture.
- 5)** Vous avez 10 jours pour transmettre le dossier à votre assureur afin d'être remboursé.



N'hésitez donc pas à faire votre propre retour d'expériences (RETEX) à la DPGR afin de nous aider à améliorer les moyens de prévention et de protection communale, les alertes.

CONDUITE À TENIR FACE AUX RISQUES MAJEURS

POUR EN SAVOIR PLUS

- DEMANDEZ LE CAHIER DES RISQUES MAJEURS EN MAIRIE À LA DIRECTION DE LA PRÉVENTION ET DE LA GESTION DES RISQUES risques.majeurs@ville-nice.fr - 04 97 13 22 83
- SUR LE SITE INTERNET - www.nice.fr RUBRIQUE PRÉVENTION DES RISQUES

DANS TOUS LES CAS



ÉCOUTEZ LA RADIO FRANCE BLEU AZUR 103.8



N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER



NE FUMEZ PAS



N'EMPORTEZ QUE L'INDISPENSABLE (MÉDICAMENTS, PAPIERS)

SIGNAL NATIONAL D'ALERTE



TÉLÉ-ALERTE APPLICATION RISQUES NICE

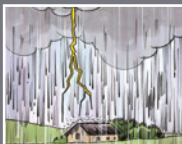
VOUS AVEZ LA POSSIBILITÉ D'ÊTRE ALERTÉ LORS D'UNE CRUE PAR NOTIFICATION OU SMS



APP RISQUES NICE



VIGILANCE Météo



VIGILANCE MÉTÉO ORANGE : DES PHÉNOMÈNES DANGEREUX SONT PRÉVUS, TENEZ-VOUS AU COURANT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION ET SUIVEZ LES CONSEILS DE SÉCURITÉ ÉMIS PAR LES POUVOIRS PUBLICS ET LES MÉDIAS (TV, RADIOS...)



VIGILANCE MÉTÉO ROUGE : DES PHÉNOMÈNES DANGEREUX D'INTENSITÉ EXCEPTIONNELLE SONT PRÉVUS, TENEZ-VOUS RÉGULIÈREMENT AU COURANT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION ET RESPECTEZ IMPÉRATIVEMENT LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ ÉMISES PAR LES POUVOIRS PUBLICS ET LES MÉDIAS (TV, RADIOS...)

INONDATION



FERMEZ PORTES ET FENÊTRES



COUPEZ GAZ ET ÉLECTRICITÉ



MONTÉZ DANS LES ÉTAGES



EN CAS DE CRUE TORRENTIELLE, GAGNEZ AU PLUS VITE LES HAUTEURS

FEU DE FORÊT



N'APPROCHEZ PAS DU FEU



OUVREZ PORTAIL ET BARRIÈRES



ENFERMEZ-VOUS DANS UN BÂTIMENT EN DUR



FERMEZ PORTES FENÊTRES ET BOUCHEZ LES ENTRÉES D'AIR

MOUVEMENTS DE TERRAIN



À L'INTÉRIEUR



SORTIEZ DU BÂTIMENT

À L'EXTÉRIEUR



ÉLOIGNEZ-VOUS DES BÂTIMENTS

EN CAS DE GLISSEMENT OU ÉBOULEMENT



FUYEZ LATÉRALEMENT LA ZONE DE DANGER

EN CAS D'EFFONDREMENT (CAVITÉ)



FUYEZ LA ZONE DE DANGER

SÉISME



PENDANT LES SECOURSSES



À L'INTÉRIEUR, ABRITÉZ-VOUS SOUS UN MEUBLE



À L'EXTÉRIEUR, ÉLOIGNEZ-VOUS DES BÂTIMENTS



EN VOITURE, ARRÊTEZ-VOUS ET NE DESCENDEZ PAS



APRÈS LES SECOURSSES



COUPEZ GAZ ET ÉLECTRICITÉ



ÉVACUEZ LE BÂTIMENT

ACCIDENT CHIMIQUE OU TOXIQUE



EN CAS DE POLLUTION CHIMIQUE / TOXIQUE DE L'AIR



ENFERMEZ-VOUS DANS UN BÂTIMENT EN DUR



FERMEZ PORTES FENÊTRES ET BOUCHEZ LES ENTRÉES D'AIR

EN CAS DE RISQUE D'EXPLOSION



SORTIEZ DU BÂTIMENT ET ÉVACUEZ LA ZONE DE DANGER